

Le 11 juin 2013

Rectification d'informations erronées publiées sur British American Tobacco France

En réponse à différentes informations erronées publiées notamment à l'occasion de la diffusion de l'émission « Cash Investigation » par France 2 le 11 juin 2013, British American Tobacco France tient à apporter les précisions suivantes :

- L'addition réglée par BAT France pour le déjeuner d'un club de parlementaires amateurs de cigares n'est pas de 10 000 euros mais exactement de 4 134 euros pour 53 convives, auxquels il convient d'ajouter des frais annexes. Au total, le coût par participant à ce déjeuner a donc été précisément de 104 euros, c'est à dire inférieur au seuil de 150 euros à partir duquel un député est tenu par le code de déontologie de l'Assemblée nationale d'en faire la déclaration.
- BAT France récusé formellement toute accusation de fraude fiscale. Comme dans tous les pays où le Groupe BAT opère, BAT France se conforme naturellement à la législation fiscale française et fait d'ailleurs l'objet de contrôles réguliers de l'administration, laquelle n'a jamais soulevé aucune objection à cet égard. BAT France dégage en France un résultat de 6,518 M€ pour 2011, dernière année publiée. Ce résultat correspond à l'unique activité de BAT France, qui n'assure que la distribution des produits du Groupe. Le chiffre fréquemment cité de 109,3 M€ de résultat ne représente pas l'activité en France puisqu'il correspond aux résultats consolidés réalisés par BAT France et la société du groupe BAT située aux Pays-Bas, dont l'activité exercée n'a aucune commune mesure avec celle exercée en France par BAT France.

Massimiliano Di Domenico

Directeur des Relations Institutionnelles
British American Tobacco France
Tel : 01 55 19 93 03
Email : batfrance_pressoffice@bat.com